

Sécurité incendie et **location de maison à court terme**

Faites-vous partie des nombreuses personnes qui louent une maison ou un appartement pour les vacances?

Sachez que ces habitations ne sont pas réglementées comme les hôtels et les motels. Veillez à la prévention des incendies, comme vous le feriez chez vous.



Assurez-vous que :

- tout le monde connaît l'**adresse** de l'habitation.
- les détecteurs de fumée et les avertisseurs de monoxyde de carbone se situent à l'extérieur de **toutes les pièces réservées au sommeil** et à **tous les étages** de la maison.
- tout le monde connaît **deux façons de sortir** de toutes les pièces ou de l'habitation en cas d'urgence.
- vous pouvez ouvrir **toutes les portes et fenêtres** qui donnent sur l'extérieur.
- Vous avez défini **un point de rassemblement dehors**, à bonne distance du bâtiment, où vous pourrez vérifier que tout le monde est bien sorti en cas d'incendie.



Pour en savoir plus, communiquez avec le **service d'incendie le plus proche.**



Service des incendies / Fire Department
(613) 632-1105
www.hawkesbury.ca



Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence
ontario.ca/commissairedesincendies